



COMMISSION LOCALE DE L'EAU

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
Yèvre-Auron

Séance plénière de la CLE

Compte-rendu de la réunion du 07 novembre 2017

La Commission Locale de l'Eau du SAGE Yèvre Auron s'est réunie le 07 novembre 2017 à 9h 30, en salle des délibérations de l'Hôtel du Département à Bourges.

Sur 43 voix que compte la CLE, 23 voix étaient présentes ou représentées (cf. liste jointe à la fin du compte-rendu). Le quorum qui était requis pour examiner les points à l'ordre du jour de cette séance était donc atteint, sauf pour la proposition de modification de fonctionnement de la CLE, qui nécessite l'expression d'au moins 2/3 des membres.

L'ordre du jour était le suivant :

- Plan d'adaptation au changement climatique du bassin Loire-Bretagne
- Avis de la CLE
 - Dossier d'autorisation unique pluriannuelle de prélèvement sur le bassin Yèvre-Auron – OUGC Area Berry
 - Dossier d'autorisation unique pluriannuelle de prélèvement sur la nappe du Cénomaniens – OUGC Area Berry
- Modification des règles de fonctionnement de la CLE
- Projet de CTGQQ
- Programme d'actions du SAGE 2018
- Information sur des travaux de restauration de cours d'eau - restauration de l'Yèvre à Gron et Avord – SIVY

Ouverture de la séance

M. VALLEE propose aux participants un moment de recueillement en mémoire de Roland BOUAL, ancien membre de la CLE.

M. VALLEE remercie les participants de leur présence et annonce l'ordre du jour.

1. Plan d'adaptation au changement climatique

La présentation est annexée au présent compte-rendu.

M. VALLEE remercie M. TOUZAC pour cette présentation.

Mme FORTUNE

Plus qu'une question, une remarque : vous avez mentionné qu'un des impacts du changement climatique serait un besoin d'eau encore plus important, c'est quelque chose qui est effectivement mentionné dans le plan d'adaptation. Pour nous, et pour notre réseau national qui a analysé ce plan, c'est important de ne pas restreindre nos ambitions ; l'ambition de l'action publique doit aussi être justement de limiter cette augmentation des besoins, donc ne pas prendre comme une donnée effective l'augmentation des besoins. Avec les actions d'adaptation prévues par ce plan, et d'autres politiques publiques, on devrait être en capacité justement d'essayer de limiter cette augmentation des besoins, voir de la maintenir sur ce qu'elle est actuellement. En effet, actuellement ça cause déjà des tensions sur la ressource, donc avec davantage de tensions et davantage de demandes, on se retrouve dans une impasse. Donc un des objectifs de ce plan des politiques publiques qu'on co-construit actuellement, devrait justement d'essayer de maintenir ces besoins dans une limite raisonnable que ce soit des besoins particuliers, des besoins de l'industrie, des besoins des agriculteurs etc.

M. VALLEE

Merci, d'autres remarques, d'autres questions ?

M. SAILLARD

Pour avoir participé à la rédaction de ce plan d'adaptation au changement climatique lorsque je siégeais au conseil d'administration de l'Agence de l'eau, ces questions (de la part de FNE mais aussi de beaucoup d'associations et de participants) ont été posées. Ce qui est ciblé, et a été présenté, c'est une augmentation des besoins mais de la nature en elle-même, parce qu'il y aura plus d'évaporation. Aujourd'hui les besoins humains sont très encadrés pour une très grande majorité. Une étude postérieure faite par le CGAER sur la nappe de Beauce le confirme : il y aura des besoins beaucoup plus importants, la nature, la végétation, va évaporer beaucoup plus puisque la température va augmenter ; mais les prélèvements à destination humaine que ce soit industriels, agricoles ou même AEP, ont un objectif de non augmentation. Par ailleurs, la végétation va évoluer, les cycles végétatifs vont changer, au lieu d'avoir 3 à 4 mois de repos végétatif on en sera plus qu'à 2 mois, ça fait donc 2 mois d'évaporation en plus.

Pour l'évolution des cultures on en est encore loin ; en revanche ce qu'on peut avoir comme vision c'est que le changement climatique n'est pas que chez nous. Lorsque vous vous approvisionnez en légumes frais l'hiver, soit ça vient des serres de Hollande ou quelques serres françaises, soit ça vient du Maghreb ou du sud de l'Espagne. Pour ces deux régions, nord de l'Afrique et sud de l'Europe, ça va être beaucoup plus compliqué que pour nous de continuer à produire. Les légumes frais au mois de janvier, février ça pourrait être compliqué d'en avoir si on n'envisage pas, avec l'évolution du climat et les changements de température, de les produire dans le sud, ou même dans le centre de la

France ou dans le nord de la France. La mal-adaptation peut être aussi d'oublier qu'on n'est pas seul au monde. Le changement climatique va concerner et perturber le fonctionnement de l'ensemble de la planète. Là aussi, c'est un projet de société qui est à construire, ce n'est pas que du ressort des agriculteurs, ce n'est pas que du ressort des environmentalistes, c'est du ressort de l'ensemble de la société et je souhaiterais que les politiques s'emparent de cette réflexion en s'affranchissant du côté passionnel qui prévaut souvent dans ces discussions.

M. VALLEE

Merci M. SAILLARD. Nous allons passer au point suivant de l'ordre du jour.

2. Avis de la CLE – dossier AUP Yèvre-Auron

La présentation est annexée au présent compte-rendu.

M. VALLEE remercie M. SAILLARD et le bureau d'étude pour cette présentation.

Vous comprenez toutes et tous que c'est un avis important qui est demandé à la CLE, c'est pour ça que la proposition pour l'AUP Yèvre-Auron qui est soumise à votre scrutin propose des garde-fous quant à l'avenir. L'AUP engage pour 15 ans ; la révision de notre SAGE est pour dans 7 ans. Les quantités demandées dans l'AUP sont les mêmes que celles qui sont pour l'instant dans le SAGE, c'est pourquoi je vous propose un avis favorable pour cet AUP Yèvre-Auron. Je vous invite à intervenir avant le passage au vote.

M. SAILLARD :

Juste pour conclure et faire une synthèse : l'AUP c'est l'autorisation pour prélever le volume prélevable qui a été déterminé par le SAGE. On n'est pas dans la remise en cause du volume prélevable, on est vraiment dans l'application *stricto sensu* de ce que l'on fait depuis 10 ans. On n'a pas de discussion là-dessus et on n'a pas non plus cherché à remettre en cause de quelque manière que ce soit le volume prélevable. Dans les mesures ERC (éviter, réduire), la mise en place de cette répartition est déjà la première mesure ; la gestion volumétrique c'est la seconde mesure et on souhaite que le SAGE engage ensuite, avec la profession agricole notamment, mais avec l'ensemble des participants, une réflexion peut-être un peu plus large pour l'avenir. Ce que disait Thierry VALLEE à l'instant sur la révision du SAGE à 7 ans, qu'est-ce qu'on en fait ? Il faut rester ouvert à toute discussion. On a travaillé ce dossier dans ce sens-là ; c'est la validation administrative de ce qui se passe, et une ouverture dans la discussion, sans remise en cause particulière du dossier et en écho à ce que l'on a vu tout à l'heure sur le plan d'adaptation au changement climatique et la perspective du contrat territorial de gestion quantitative, bien que je ne sache pas ce qu'il y ait dedans pour l'instant. Ça s'inscrit totalement dans cette démarche de construction territoriale et d'évolution des pratiques sur le territoire. On sait qu'on a, par exemple sur le SIVY, beaucoup d'agriculteurs qui travaillent aujourd'hui individuellement en échanges bilatéraux avec le Syndicat sur l'amélioration du cours d'eau. On a aussi des actions peut-être à élargir de ce côté-là. C'est vraiment dans ce type d'ouverture là qu'on a travaillé et la volonté de faire perdurer cette gestion volumétrique, ce partage de l'eau et une gestion précautionneuse de la ressource. Voilà la conclusion que je souhaitais apporter par rapport à ce que Marie JOLY vous a présenté.

M. BENOIT :

J'ai trois petits commentaires à faire, parce que je pense qu'on est dans le dialogue quand même, on peut donner son avis sur un certain nombre de choses. Un premier sur le volume, c'est qu'aujourd'hui quand je regarde les moyennes sur les 7 ou 8 dernières années, on est en gros à 10 millions de mètres cube de prélèvements. Je ne mets pas en cause le prélèvement d'irrigation pour l'agriculture, sachez-le bien, qu'on soit bien d'accord là-dessus. Où je suis un peu surpris c'est que vous demandiez un prélèvement de 18 millions alors qu'aujourd'hui vous en utilisez 9 voire 10 par an.

La deuxième réflexion c'est sur la durée, on va s'engager pour 15 ans. Jusqu'en 2050 on a des prospections sur le changement climatique avec des incertitudes. On va s'engager pour 15 ans et personnellement je trouve que c'est trop long, parce que d'ici les 15 prochaines années, on ne sait pas exactement comment ça va fonctionner ; j'ai plutôt tendance à penser qu'il faudrait une durée plus courte, je ne suis pas contre le prélèvement, je suis contre la durée. Le troisième point : une séquence l'ERC, c'est « éviter, réduire, compenser ». Dans « réduire », je n'ai rien vu dans le dossier, ou ça ne m'a pas interpellé. Ce que j'aurais souhaité dans « réduire » c'est que vous vous engagiez sur un objectif de réduction des prélèvements, en disant : sur une durée de 15 ans, on s'engage à diminuer les prélèvements avec un objectif chiffré, là, il n'y en a pas. Faire plus avec plus c'est facile, faire plus avec moins effectivement c'est moins facile, mais je pense que c'est dans ce sens-là qu'il faut aller. Je reste dans la remarque que j'avais faite au forum de l'eau le 13 octobre. Qu'est-ce qu'on fait pour faire en sorte de prélever moins ? La même question se pose au niveau de l'eau potable, parce que le problème va se poser de la même manière aussi bien que pour l'irrigation. Voilà les trois points que je voulais souligner.

M. VALLEE

Je peux te répondre pour la durée des 15 ans : il est possible de redéfinir les volumes prélevables qui peuvent être retravaillés lors de la révision du SAGE dans 7 ans.

M. POITE

Je voulais donner une petite précision concernant l'état de référence et les volumes prélevés. Aujourd'hui ce qui est proposé c'est de poursuivre ce qui existe déjà aujourd'hui. En fait, les 18 millions de m³ sont répartis par sous-bassins versants, ce qui veut dire que ces 18 millions de m³ ne sont pas prélevés, ça veut simplement dire qu'ils sont répartis. Ensuite, il n'y a pas de bouleversement de ce plan de répartition au cours de l'année, c'est-à-dire : si un agriculteur, un irrigant, diminue de manière importante, en fonction de ses assolements, l'irrigation en cours de campagne et bien il ne va y avoir de re-répartition de ses volumes personnels. C'est important, on a observé qu'il y avait une variation notable des consommations d'eau, qui n'ont jamais atteints les 18 millions de m³, mais c'est lié à la répartition et au non bouleversement de ce plan annuel de répartition.

M. PIET

Une question et une remarque.

Vous évoquiez les possibilités de demandes de nouveaux irrigants ou nouveaux prélèvements, est-ce que c'est dans le volume actuel accordé ou pas ? Deuxièmement, un secteur qui me concerne directement : l'Airain. En page 12, vous indiquez une intensité des prélèvements qui est forte, des ruptures d'écoulements qui sont avérées, mais vous parlez d'incidences finalement modérées, et qu'il n'y a aucune évolution des incidences avec la mise en place du projet. Je ne suis pas hydrogéologue mais je pense qu'il faut être beaucoup plus modéré quand vous mettez « aucune incidence ». On ne peut pas dire que les prélèvements d'irrigation n'ont aucune incidence sur le niveau des rivières, on ne peut pas se le permettre, dans un sens comme dans un autre.

M. BARACHET

Il y a tout de même un petit problème ; au départ les volumes prélevables ont été définis non pas sur la qualité des milieux aquatiques mais par rapport aux prélèvements de l'année 2003. Oui, comme je siège depuis un bon moment à la CLE je m'en souviens, ce n'est pas la peine de hocher la tête. Donc il y a quelque chose qui cloche à ce niveau-là, parce qu'on ne s'occupe pas du tout de la qualité des milieux. D'ailleurs, il y a bien un chapitre sur Natura 2000 mais ce qui est qualité de l'eau, poissons et autres, c'est plutôt restreint. Par exemple, vous mettez quatre espèces de poissons à un endroit, sur Marmagne, alors qu'un peu à l'aval nous on compte seize espèces de poissons. Ça c'est un premier problème. Par rapport à l'eau potable, la loi de 2006 était faite pour se servir des poissons et de tout ce qui vit dans la rivière comme indicateur pour améliorer l'eau potable. Quand on regarde cette eau

potable, on voit qu'il y a 29 millions prélevables sur le secteur, 9 millions en moyenne qui servent pour l'agriculture et 9 millions en « tampon ». Normalement on doit gérer par bassin et donc l'eau potable devrait être prise en totalité sur notre bassin, alors que là on va en chercher sur l'eau de la Loire. C'est-à-dire, qu'à un moment donné, si on a un problème sur le captage de la Loire on a rien pour se retourner puisque la somme est donnée à l'agriculture.

D'autre part, un autre problème de fond, c'est que le bon état il est soit 2021 soit 2027 pour certaines zones. Comme on n'est pas dans un bon état, et qu'on risque d'avoir des difficultés encore plus importantes avec le réchauffement climatique, on ne l'atteindra jamais en 2021 ou 2027 avec le dossier tel qu'il est présenté ici. En plus, il est dit qu'on veut baisser les DOE (*débits objectifs d'étiage*) ; je regrette, si on veut s'en sortir et ne pas arriver à un désert, les DOE doivent rester comme ils le sont. Surtout que les cours d'eau ont été élargis, trafiqués en tous sens et donc pour qu'ils soient en bon état il faudrait déjà qu'il y ait des débits plus élevés. Il ne faut pas baisser les DOE, il faudrait plutôt les augmenter. Alors vous voyez...on n'est pas dans la bonne route.

Je ne dirai que ça pour le moment, mais par rapport aux prélèvements quand même, on se rend bien compte que là où les prélèvements sont les plus importants, les assèchs ou les diminutions de débits sont aussi les plus importants. Et encore, il y a même un point de mesure qui se trouve toujours alimenté en eau alors que si vous allez 200m au-dessus ou 300m en-dessous, vous êtes à sec. La Fédération va faire quelque chose par écrit qui mentionnera tout ce qu'on trouve bizarre dans le rapport ; à un moment donné vous dites que ce n'est pas possible de prélever tant et puis après vous dites que ça n'a pas d'incidence. Voilà, j'en terminerai là pour aujourd'hui.

M. VALLEE

Merci M. BARACHET, on a bien compris votre position.

Ce qui est sûr c'est qu'aujourd'hui, nous n'allons pas remettre en cause les quotas de prélèvements.

M. SAILLARD

Pour ce qui concerne la baisse des DOE, c'est simplement une mention de ce que le CGAAER a donné l'été dernier dans son rapport. Le DOE c'est une observation statistique et puis une application environnementale qui en est faite, certainement qu'il y aura peut-être à les bouger, je ne sais pas dans quel sens, je suis incapable de porter un jugement là-dessus. Le bon état jamais atteint : la question qu'on pose aujourd'hui ce n'est pas une autorisation sur le prélèvement en lui-même, c'est simplement la répartition entre les préleveurs du volume prélevable qui nous a été accordé par le SAGE. Je veux bien entendre toutes les réflexions mais concentrons-nous bien sur la question qui est posée : c'est la répartition du volume prélevable entre les préleveurs. Ce n'est pas une question sur le volume prélevable en lui-même. Je peux entendre ce que vous dites Gérard (*BARACHET*) il n'y a pas de soucis. Pour ce qui est de la sécurisation de l'AEP, M. ROY de Bourges Plus pourra mieux répondre à cette question. Pour ce qui est de Natura 2000, les espèces de poissons, c'est plus compliqué car on a la moitié du département à traiter ; c'est difficile d'aller voir point par point ce qui existe comme poissons. Ensuite la fixation des volumes prélevables, il faudra poser la question au Président du SAGE. Je vous répète que le dossier qu'on dépose c'est la répartition entre les irrigants. Ensuite pour répondre à M. PIET sur les nouveaux irrigants : ce n'est pas du nouveau volume. On partage le volume qui existe, donc on prendra aux historiques pour donner un volume à prélever aux nouveaux irrigants. C'est encadré par le règlement intérieur d'AREA Berry. On a mis 5% du volume prélevable en réserve sur chaque sous-bassin versant. Chaque nouveau projet ne pourra pas prélever plus de 20% du volume des 5%. De plus, celui qui voudrait faire du maïs grains, ce n'est pas la peine de demander ; c'est vraiment pour de la diversification, à la rigueur pour des porte-graines mais ce serait très encadré. C'est plutôt pour des productions fruits, légumes, des choses à plus forte valeur ajoutée que ce qu'on peut connaître aujourd'hui. La question sur les incidences, notamment sur l'Airain, ce sont les incidences de la répartition et non les incidences du prélèvement en lui-même qu'on a étudié, cette difficulté qu'on a eue, même nous, à répondre à la bonne question. On nous demande d'étudier la répartition entre les irrigants, pas d'étudier l'impact du prélèvement. Je conçois

que ce soit très compliqué comme approche. Ce n'est pas la question à laquelle on répond, ce n'est pas la question qui nous est posée, c'est ça le souci. Ensuite, sur les volumes qui sont réellement prélevés, 2015-2016 c'est 11,7 millions de m³ prélevés sur environ 15 millions de m³ autorisés en volume été, car il y a 3 millions de m³ de volume hiver. Là aujourd'hui c'est la répartition, on n'étudie pas le volume prélevable, on étudie la répartition de ce volume prélevable et on demande l'autorisation de répartir de cette façon-là le volume prélevable et on ne demande l'autorisation sur le volume prélevable. C'est la demande unique, c'est-à-dire qu'on la fait pour tous les irrigants et leur prélèvement individuel.

M. BENOIT :

C'est un problème de dialectique donc. Moi, ce que je voulais souligner c'est que, d'une manière générale, il faut essayer de diminuer les prélèvements ; aujourd'hui, vous me dites que ce n'est pas la question, le problème est clos.

M. SAILLARD

Non ce n'est pas clos, la réduction des prélèvements c'est une question que l'on porte, une question pour l'avenir. Comment en est-on arrivé là aujourd'hui ? On prélevait quand même 20 à 22 millions de m³ au début des années 1990. Maintenant, les grosses années on en prélève moins de 12 millions, quand tout le bassin est en gestion volumétrique. En 2007 il y a 14 millions mais il y avait une grosse partie du bassin qui n'était pas en gestion volumétrique. Donc on a fait quand même une réduction de quasi 50% par rapport aux années 90. Je ne dis pas qu'il n'y a plus de problème. Mais aujourd'hui, ce n'est pas à moi seul de répondre et de chercher la solution pour les endroits où il y a encore quelques soucis. C'est la question, et l'ouverture qu'on donne aussi avec cette autorisation, l'esprit dans lequel on l'a fait : comment on va chercher les points qui posent encore problème pour essayer de réduire l'impact de l'irrigation ? Et ça c'est aussi le CTGQQ ; enfin j'espère que Pierre (*MELLIN*) va nous le présenter de cette façon-là tout à l'heure. Là on sera dans l'impact du prélèvement et pas dans l'impact de la répartition du volume qui est alloué.

Donc ce dossier est compliqué ; même nous (moi je suis sur ce dossier depuis 2008 ça fait presque 10 ans), on s'est demandé ce que c'était cette affaire-là. Au fur et à mesure du temps, on a construit notre réponse, on a construit le dossier administratif, et la réglementation s'est aussi étoffée au cours du temps, car on avait commencé le dossier au mois de septembre, il a fallu re-rédiger une grosse partie du dossier parce qu'on a eu une évolution réglementaire en cours de route. On essaie de répondre aux questions point par point et en temps mais ce n'est pas un dossier très simple administrativement et réglementairement, c'est clair.

M. VALLEE

Merci. M. ROY, vous vouliez la parole depuis un moment.

M. ROY

M. SAILLARD vous venez un peu de répondre aux questions que j'avais au niveau des incidences de certaines parties de sous-bassins. Je pensais que ce genre d'étude aurait permis d'aller un peu plus loin et de cibler certains ouvrages qui auraient peut-être des impacts ; ça s'est d'ailleurs fait il y a 10 ou 15 ans dans d'autres départements comme la Charente-Maritime où on prenait la peine de déplacer un ouvrage par rapport à son incidence sur la rivière par exemple. C'est dommage par rapport à l'étude et j'espère que ça va venir ultérieurement. Dans le même ordre d'idée, il y a un tableau dans lequel est défini le rabattement par rapport à chaque ouvrage AEP, on a des centimètres ou des mètres ça dépend, mais la conclusion de savoir si ce rabattement constaté est impactant ou pas pour le forage AEP, n'est pas apportée. Il manque une colonne dans le tableau. J'ai été également surpris que le champ captant de Saint-Ursin soit exclu de ce tableau, je sais bien qu'on a du mal à dire si Saint-Ursin est sur Yèvre amont ou Yèvre aval.

M. SAILLARD

Peu importe, c'est sur le bassin Yèvre-Auron. C'est un oubli en effet, il y aura un complément au dossier. Il sera de même nature que le reste.

M. ROY

Par rapport aux ouvrages, est-ce qu'au cours de l'étude, les ouvrages ont été visités ou pas et est-ce qu'ils sont tous conformes à la réglementation du 11 septembre 2007 ? Egalement ceux qui sont antérieurs, car finalement on autorise le prélèvement globalement ? Est-ce que tous les forages sont techniquement conformes à la réglementation car ils restent malgré tout une source potentielle de pollution ? Une dernière remarque concernant les tableaux sur les prélèvements totaux ou les prélèvements AEP, vous précisez que les années 2005-2006 vous constatez une baisse des prélèvements AEP due au raccordement à la Loire. Ça pose problème car le raccordement du champ captant de Bourges avec le champ captant d'Herry (*en Loire*) c'est février 2002, avec 3,3 millions de m³ d'eau par an qui sont prélevés en Loire, donc autant qui n'ont pas été prélevés sur les bassins Yèvre-Auron *via* le Porche et Saint-Ursin. Donc ce n'est pas en 2005-2006 ; tous les chiffres sont disponibles sur le site Bourges Plus dans les RPQS. J'ai été surpris de voir ça. Peut-être que ce sont les chiffres Agence de l'eau ?

M. SAILLARD

On a eu des échanges à ce sujet avec la DREAL notamment qui ne comprenait pas non plus le fonctionnement. Je ne me souviens plus trop du contenu des échanges mais ce sont des chiffres Agence. Je sais que MM VERLEY et BILLAULT de la DREAL se sont posés des questions quant à l'évolution de ces chiffres. On avait mis ça sur le compte que le raccordement s'était fait en 2006.

M. ROY

Il aurait fallu nous contacter, j'étais prêt à vous répondre.

M. SAILLARD

On avait l'ARS qui était avec nous. Sur la conformité des points de prélèvements, c'est sûr que je ne vais pas vous dire qu'on est à peu près autant conforme que les points de prélèvements AEP ; mais c'est du ressort de chaque irrigant d'être en conformité avec la réglementation, ce n'est pas du ressort de l'organisme unique. C'est aussi une difficulté sur des forages qui ont quelques années maintenant et pour refaire un forage ce n'est toujours très simple. Aujourd'hui c'est quand même codifié, les agriculteurs peinent à dire qu'il faut qu'ils refassent leur forage parce qu'ils ont toujours la crainte d'avoir une interdiction, d'avoir ci, d'avoir ça, alors qu'aujourd'hui remplacer un forage par un autre c'est tout à fait faisable. Je pense qu'on a une sensibilisation qui est déjà faite au niveau syndical et consulaire, sur la qualité des points de prélèvements.

Mme VIDALIE

L'Agence Régionale de Santé s'intéresse, dans le domaine de l'eau, à l'eau potable et eaux de loisirs, c'est notre préoccupation. Cette étude-là, on a bien compris que ce n'était pas d'autoriser une nouvelle activité mais plutôt de réglementer l'existant. Toutefois, ce qui nous intéressait très fortement dans cette étude c'était d'objectiver quelque chose qu'on savait intuitivement : on sait qu'il peut y avoir une concurrence à certains moments de l'année, ou certaines années, entre l'enjeu eau potable et l'enjeu irrigation. On veut collectivement donner la priorité à l'eau potable mais ce qu'on voulait c'était avoir des réponses et savoir où on pourrait avoir éventuellement des difficultés. Nous, ARS, on est associé *via* la DDT à l'instruction du dossier. Merci d'ailleurs à AREA Berry d'avoir intégré nos demandes dans le cahier des charges: regarder l'incidence sur les captages eau potable de cette irrigation, à la fois au niveau global et au niveau local, et de nous avoir intégré dans le comité de pilotage où nous avons pu nous exprimer et obtenir des avancées au fur et à mesure.

Ce dont je voulais informer la CLE, c'est de la synthèse de l'avis de l'ARS qui a été remis à la DDT. Il en ressort que cette étude permet (il y a 15 captages qui sont concernés par le bassin) pour un certain nombre d'entre eux de conclure, sur la base de la modélisation du bureau d'études, que l'incidence de l'irrigation globalement et localement est négligeable voire nulle. Il s'agit des captages de Foëcy, Vignoux, St-Doulchard, Umbligny, Parrasy, Villequier, pour lesquels l'étude conclue à une incidence négligeable. Il y a un certain nombre de captages pour lesquels l'étude permet de dire qu'il y a une incidence, qui va au-delà de la dizaine de centimètres de rabattement, qui peut éventuellement être significative et des captages qui n'ont pas été traités (4). Les captages sur lesquels on constate, par le biais de la modélisation, une incidence significative sont : Soulangis, Farges en Septaine, Avord, et le Porche. Pour Saint-Ursin, Bourges, Mehun-sur-Yèvre, Verneuil, Ourouer-les-Bourdelins, on n'a pas de réponse. Ce qui est demandé pour ces captages, c'est de prévoir dans l'arrêté, qui va acter ce plan de répartition, que les années où l'on pourrait avoir des difficultés à répondre aux besoins en eau potable, il faudra aller regarder du côté de l'irrigation si on peut mettre en place des restrictions spécifiques. C'est ce qui a été mis dans l'avis transmis à la DDT. Ce sera une situation exceptionnelle car ces captages-là alimentent des unités de distribution d'eau potable qui bénéficient toutes d'une autre ressource. On peut avoir un problème de pénurie sur ces captages-là uniquement les années où on aura une défaillance sur l'autre ressource. Par exemple, M. BARACHET parlait tout à l'heure de l'ensemble des endroits où on a une alimentation par la Loire, si on a une défaillance soit technique soit quantitative sur la Loire, on pourra avoir éventuellement à ces endroits des tensions sur l'alimentation d'eau potable liée aux prélèvements dans Yèvre-Auron et donc demander des efforts à l'irrigant.

M. VALLEE

Merci beaucoup.

M. SAILLARD

Un dernier complément : il y a quelques captages pour lesquels il n'y a pas de prélèvement agricole ; c'est pour ça qu'on n'a pas traité Ourouer les Bourdelins il me semble.

Mme VIDALIE

Ils sont assez éloignés des prélèvements AEP en effet, mais on n'a pas de réponse. Ils auraient tout à fait pu être mis dans la modélisation et je pense qu'on aurait eu une réponse. Ça serait intéressant de les mettre justement parce que ça éviterait de les laisser trainer comme ça sans réponse et du coup de les intégrer dans une réflexion où ils n'ont pas forcément leur place.

M. SAILLARD

On a pris note et pour la proposition c'est plutôt la DDT qui va gérer vos demandes. C'est de la gestion de crise, nous ne gérons pas la crise, on gère la répartition. On est sur la gestion de la répartition des volumes, pas le prélèvement ni la gestion de crise, même si nous avons intégré la gestion volumétrique à l'intérieur de notre demande mais ce n'est pas nous qui gérerons, ce sera toujours la DDT et le SAGE qui auront la main sur cette partie-là.

Mme VIDALIE

Le grand mérite de la réflexion qui a été menée, je trouve, c'est de nous permettre de savoir à quels endroits éventuellement (et aussi peut-être d'en informer les irrigants concernés) on pourrait avoir des tensions et une demande de la part de l'eau potable de réduire l'irrigation ponctuellement.

M.SAILLARD

Juste pour remercier tous les acteurs qui sont là, qui ont participé au COPIL etc... ça été un long chemin. Avec beaucoup de discussions nous sommes arrivés à quelque chose ; je voulais juste le rappeler, c'est ma position de Président du Syndicat des Irrigants.

Cette étude a vraiment pour objet de valider la répartition d'un volume prélevable et non pas la définition d'un volume prélevable. C'est pour ça que dans l'avis proposé j'ai été un tout petit peu surpris par le paragraphe où - évidemment cette démarche des volumes prélevables a été longue, elle a été faite en amont, et on a toujours été ouverts à cette discussion ainsi de suite et on n'a jamais été fermé – est évoqué la possibilité de remettre en cause les volumes. Nous y sommes ouverts, il n'y a pas de problème là-dessus, ce n'est pas quelque de tabou chez nous. Je trouve que dans l'avis, ce n'est pas répondre à la question qui nous a été posée. La question qui nous a été posée c'est la répartition du volume prélevable et ce n'est pas le volume prélevable.

Mme FALQUE – animatrice du SAGE

Le projet d'avis proposé, favorable au dossier, fait état d'une vigilance à avoir sur le protocole de gestion volumétrique. Le protocole est établi sur des indicateurs piézométriques et débitométriques définis par sous bassin versant ; donc ils traduisent en partie cette répartition spatiale des prélèvements. Cette proposition est faite car l'étude ne démontre pas de façon nette l'efficacité du protocole de gestion, ce qui se conçoit aussi du fait de la faible chronique de données, des années climatiques qui ont pu être particulières etc.

M. PROFIT

Nous, ce qu'on propose c'est la répartition entre irrigants. Ce seront des discussions ultérieures dans le SAGE, quand on aura un historique un peu plus long de voir sur quel bassin ça pose problème et là où il faut agir. Le mettre dans l'avis tel que ça été rédigé, je ne suis pas concerné directement mais ceux qui sont directement concernés, ça bloque un petit peu quand même.

Mme JOLY

Très spécifiquement, on a peu de recul sur cette gestion volumétrique, la seule chose qu'on ait pu mettre en avant dans le dossier c'est que sur des années à tendance sèche, qui sont donc 2003, 2005, 2006 et 2011, 2012, 2013, sur cette deuxième période, là où il y avait la gestion volumétrique en place, il y a effectivement des volumes prélevés qui ont été moindre. Dans tous les cas on pourrait dire qu'on va dans le bon sens.

M. SAILLARD

Pour la réutilisation des eaux usées épurées évoquée dans le SDAGE, on s'est appuyé sur les travaux qu'avaient déjà été fait par le SAGE où justement à Rians ça avait été étudié : c'était hyper compliqué. Ce n'est absolument pas un blocage aujourd'hui sur la réutilisation, simplement on a vécu quelques épisodes avec Benoît PROFIT sur cette réutilisation, c'est quand même pas simple aujourd'hui.

M. VALLEE

Madame, vous vouliez intervenir. Ça sera la dernière intervention sur le sujet.

Mme FORTUNE

Nature 18 se retrouve complètement dans ce qui a été dit par M. BENOIT, en premier lieu, et par la Fédération de pêche sur la problématique des volumes. Même si vous nous dites que ce n'est pas forcément le lieu d'en parler aujourd'hui, il faudra trouver d'autres moyens d'en reparler, en particulier en lien avec cette adaptation au changement climatique. Sur la durée, je trouve que c'est important qu'on puisse plus régulièrement discuter de ces questions-là.

J'aurai voulu revenir un petit plus en profondeur sur la séquence éviter, réduire, compenser. Je comprends bien un des éléments majeurs qui a été retenu pour cette séquence, c'est donc le soutien au protocole de la gestion quantitative tel qu'il existe actuellement, qui est une très bonne pratique à poursuivre. Mais en termes d'incidences sur les milieux de la répartition des prélèvements, dans la note de présentation j'ai noté des impacts potentiels, par exemple sur le sonneur à ventre jaune dans

le cas de site Natura 2000 ou pas. Donc en fonction des endroits où l'irrigation pourra se réaliser, les impacts pourraient être différents sur ce type d'espèces qu'on appelle les espèces parapluie - qui sont aussi des indicateurs de santé des milieux, c'est pour cela qu'ils sont priorités par des plans nationaux d'action etc... Je trouve dommage que, en tous cas dans la note qu'on ait eu, la seule mention à propos de ces espèces tient en deux lignes et à : « on va se rapprocher de l'animateur du site Natura 2000 ». On aurait aimé avoir plus de détails là-dessus, sur ce qui va être mis en place pour le suivi et éventuellement l'amélioration de la situation.

Mon deuxième point c'était sur le côté retenue de substitution. D'après la note, les retenues de substitution seraient la mesure prioritaire à étudier. Pour nous, et c'est souligné dans la note, les pratiques d'économies d'eau devraient être développées et étudiées vraiment en priorité par rapport aux retenues de substitution. C'est un dossier sur lequel on va être vigilant parce que justement, si ce sont des choses qui se font sans une concertation très importante au niveau du territoire avec le consensus de tous les acteurs, c'est un exemple typique de mal-adaptation ces retenues de substitution. On a bien noté qu'était précisé que chaque projet devrait être soutenu par l'ensemble des acteurs du territoire, on aimerait plus de précisions sur le mécanisme qui va être mis en place pour assurer cette concertation ; mais globalement ça va dans le bon sens de vouloir ce soutien de l'ensemble des acteurs du territoire avant de mettre en œuvre des projets comme ceux-ci.

Mme FALQUE

Juste pour que les choses soient bien claires sur la note de préparation de la réunion, elle n'a pas été rédigée par AREA Berry mais par la cellule animation du SAGE. Des éléments sont extraits du dossier soumis à avis, que vous avez eu en intégralité sur la plateforme de téléchargement. Il semblait pertinent de faire une synthèse des points qui paraissaient importants dans une note de préparation, car tous les membres de la CLE n'ont pas le temps de lire les 300 pages du dossier soumis.

Mme FOUTUNE

Ce n'était pas pour remettre en cause le travail de synthèse qui a été fait.

Sur l'aspect ERC l'impact en terme de fonctionnement des milieux aquatiques, mais c'est ce dont on parlait tout à l'heure, sur les besoins plus importants dus au changement climatique des milieux pour l'évaporation etc... Je pense que ce sont des questions qu'il est important de se poser dans le cadre de ces débats. C'était juste pour évoquer ça.

M. SAILLARD

Il y a eu quelques coquilles sur les transferts de documents, un correctif sera apporté. Cela répondra à une ou deux de vos questions, notamment sur l'aspect relationnel avec les gestionnaires de sites Natura 2000. Quant à la substitution, je laisserai la chambre d'agriculture répondre sur le dossier suivant. Il y a les milieux mais il y a aussi l'homme qui doit vivre dans ces milieux, il faut voir comment on peut trouver une solution médiane pour que tout le monde vive correctement sur ces milieux.

M. VALLEE procède à la lecture du projet d'avis

Si des personnes veulent apporter des précisions à l'avis de la CLE ? L'avis de la CLE en délibération : qui est contre ? Qui s'abstient ? La proposition d'avis CLE est adoptée.

1 contre – 2 abstentions – 21 pour

3. Avis de la CLE – dossier AUP Cénomaniens

La présentation est annexée au présent compte-rendu.

M. VALLEE remercie M. SAILLARD et le bureau d'étude pour cette présentation. Il propose aux membres de la CLE, sur la base des éléments transmis dans la note préparatoire et la présentation, de ne pas émettre d'avis sur le dossier.

M. POITE

Excusez-moi M. le Président, ce n'est pas parce qu'il n'y a pas de prélèvements sur le territoire du SAGE qu'il n'y a pas d'impacts et qu'on ne peut pas avoir d'avis. Par contre c'est vrai que les prélèvements sont tellement loin qu'ils n'ont pas d'impacts.

M. SAILLARD

Juste pour préciser le traitement du dossier par AREA Berry : on l'a traité exactement de la même façon que sur Yèvre-Auron. Sachant qu'on est sur un faible volume, l'approche a été exactement la même, le dossier qui a été fait par ANTEA a exactement la même architecture donc on n'a pas d'écart d'approche d'un territoire à l'autre. C'est exactement la même chose.

M. VALLEE

Je réitère ma question : qui est pour ne pas émettre d'avis sur cette demande ? Qui est contre cette proposition ? Qui s'abstient ? L'avis est donc adopté.

5 abstentions – 18 pour

4. Modification des règles de fonctionnement de la CLE

M. VALLEE

Le quorum des 2/3 n'est pas atteint pour pouvoir en délibérer. Cela sera soumis à votre jugement lors de la prochaine CLE.

Mme FOURTUNE

Est-ce qu'il serait possible d'avoir pour la prochaine fois, dans la note de présentation, la comparaison entre comment ça se passe actuellement et ce qui est proposé comme modifications ?

M. VALLEE

Le problème c'est qu'on a des délais de réponse qui sont très courts et on n'a pas toujours le temps de réunir une CLE pour délibérer, pour donner des avis sur certains dossiers. Ce que l'on aimerait c'est que le Bureau, puisse se substituer à la délibération de la CLE. Voilà. Et en plus par exemple ce matin, la CLE réunie seulement 23 voix sur 43 personnes conviées.

Mme FOURTUNE

Comme ça change forcément les décisions qui sont prises donc la gouvernance, nous ce qu'on se posait comme question en particulier, c'était comment la cellule animation et le Bureau de la CLE, sur quels critères sera faite cette classification entre « sans enjeux particuliers » et « enjeux forts et conflits d'usages ».

M. VALLEE

Effectivement, c'est noté. Nous en débattons lorsqu'on mettra le vote en délibéré.

5. Projet de CTGQQ

M. VALLEE

Contrat Territorial de Gestion Quantitative et Qualitative présenté par la Chambre d'Agriculture, M. MELLIN

M. MELLIN

On va vous présenter, avec Alexia JOURDIN, le projet de CTGQQ de l'eau. C'est un projet porté par la Chambre d'Agriculture du Cher dans la continuité de l'accompagnement qu'a fait la chambre jusqu'ici auprès des irrigants pour favoriser des usages raisonnés de la ressource. Dans le Cher, comme partout ailleurs, il y a plusieurs usages de l'eau possibles : l'eau potable, l'irrigation, l'industrie et on sait que sur notre zone, la ressource en eau est très limitée en été sur le bassin du Cher, que ce soit sur Yèvre-Auron ou sur Cher amont et avec un pic de consommation estival de la consommation d'eau agricole. C'est pour ça qu'a été mise en place la gestion volumétrique sur le bassin Yèvre-Auron, pour gérer ces pics et éviter les débits de crise sur les rivières. L'objectif est de continuer à reconquérir un bon état de ressource en eau, tant en quantité qu'en qualité. Les SAGE Yèvre-Auron comme Cher amont se sont associés à la Chambre d'Agriculture pour élaborer le CTGQQ sur le bassin du Cher ; cette réflexion se fait aussi avec l'Agence de l'eau pour obtenir des aides et un accompagnement financier sur ces sujets.

Je laisse la parole à Alexia JOURDAIN qui va vous présenter ce projet plus précisément.

La présentation est annexée au présent compte-rendu.

M. VALLEE

Des interventions sur le CTGQQ ?

M. BARACHET

Je m'interroge, il y a les syndicats de rivière qui, à mon avis, font un excellent travail pour le moment ; est-ce que là, on ne va pas un peu les chapoter ? Parce que je vois qu'on change la direction des opérations. Le SAGE avait mis en place des choses et ils étaient dans le cadre du SAGE. Voilà, je m'interroge.

Mme JOURDIN

Le Contrat Territorial Gestion Quantitative n'a pas vocation à remplacer les Contrats Territoriaux Milieux Aquatiques ; ils agissent sur des points qui sont complémentaires, l'objectif c'est d'avoir des synergies et non des « annulations ».

M. BARACHET

Alors là, je suis d'accord. Mais vous dites « quantitative et qualitative » et tout à l'heure quelqu'un a dit « la qualité est plus importante presque que la quantité ». Ça m'inquiète un peu d'un côté, mais d'un autre côté c'est juste. Ça pose aussi des problèmes, la qualité c'est là qu'il va falloir appuyer, il y a un gros problème à l'heure actuelle. On a encore récemment déplacé une station AEP, on l'a mis sur une ZRE, la vallée du Cher, déjà en difficulté, donc la qualité des eaux a une très grosse importance.

Mme JOURDIN

J'ajouterais que la quantité permet d'avoir une bonne qualité aussi.

M. VALLEE

Pour en revenir à nos amis les syndicats des rivières, M. BARACHET, lors de l'élaboration du CTGQQ s'ils veulent venir avec nous, il n'y a aucun souci pour qu'ils nous accompagnent.

Mme JOURDIN

Ils sont déjà associés à la réflexion. La Fédération de pêche est aussi associée.

M. VALLEE

Merci beaucoup.

6. Programme d'actions du SAGE 2018

La présentation est annexée au présent compte-rendu.

M. PIET :

Quelques précisions sur ce dernier paragraphe, 50 000 € c'est « pour voir » si je comprends bien ? Cela engagerait une deuxième étude si c'est judicieux ?

Mme FALQUE :

Non, « pour voir » c'est le petit zoom, qui est porté par l'EP Loire, donc ce n'est un coût SAGE strict. L'étude à 50 000 € c'est pour améliorer les connaissances des champs d'expansion des crues de l'ensemble du bassin Yèvre-Auron, donc c'est définir précisément leur localisation, s'il est possible de les utiliser... La vocation des zones d'expansion de crues c'est, en gros, de faire de la sur-inondation pour préserver, notamment, les centres urbains. Donc c'est voir s'il est possible techniquement de faire de la sur-inondation, ce que ça implique pour les usagers de ces terrains, voir l'impact, les coûts, ce que ça apporte comme améliorations au niveau des pics de crue et de l'étalement des crues pour les zones à enjeux.

M. SAILLARD :

En rapport avec ce qui a été présenté par la Chambre d'Agriculture sur le contrat territorial, et puis ce qu'on a évoqué dans la présentation de l'étude, par rapport aux défauts de connaissances qu'on a des impacts des points de prélèvements et notamment pour essayer d'aller chercher ceux qui posent le plus de problèmes. Est-ce qu'on a des lignes budgétaires qui peuvent être dégagées dans le cadre du budget du SAGE ? Je pose la question en tant que président d'AREA Berry. Est-ce qu'on a la possibilité d'avoir un accompagnement financier ou même un portage de ces études-là. Si on engage 7-8-10 millions d'euros dans un CTGQQ avec construction de retenue, il va falloir qu'on fasse 2-3 études avant pour bien cibler et économiser le plus possible et dépenser le moins possible. Je n'ai pas besoin de la réponse tout de suite.

M. VALLEE

Que tu n'aies pas besoin de la réponse tout de suite, je vais dire que ça m'arrange. On te répondra dès qu'on aura les réponses.

M.TOUZAC

Lors des comités technique et de pilotage de l'élaboration du contrat qui ont été présentés tout à l'heure, il faudra identifier les besoins de connaissances complémentaires et voir comment ils peuvent être comblés ou pas d'ici la fin de l'élaboration du contrat ou pendant la mise en œuvre.

M. JOLIVET :

Une petite remarque par rapport à ce qui a été dit précédemment, par rapport à l'étude d'amélioration de la connaissance des champs d'expansion des crues. C'est précisément ce qui pourrait être inclus aussi dans les sites TRI (Territoire Risque Inondation) je pense à St Germain, Bourges, St-Doulchard. Je voulais savoir si vous aviez des précisions quant aux articulations avec ces territoires ; ce n'est pas

les mêmes échelles évidemment, mais par contre c'est l'EP Loire aussi qui manie un petit peu ça et je voulais savoir si vous pouviez apporter des compléments par rapport à ces types d'études. Est-ce que l'une est complémentaire à l'autre en étant un petit peu plus précise parce que sur un territoire beaucoup plus localisé? Est-ce que c'est déjà un peu dans les clous ?

Mme FALQUE :

L'avantage de ces études d'amélioration des connaissances sur les ZEC c'est effectivement qu'elles ont une vocation opérationnelle. L'objectif derrière c'est qu'elles soient réutilisées notamment sur les TRI, pour apporter de la connaissance aux décideurs locaux sur « est-ce qu'il est possible, pour améliorer la résilience face aux crues, d'avoir des zones d'expansion des crues ? ». Donc il y a le TRI de Bourges mais il faut savoir aussi que l'agglomération de Vierzon peut être intéressée. Ils ne sont pas en TRI mais ils sont très sensibles aux inondations et se mobilisent sur la question. Donc ce sont vraiment des éléments importants qui pourraient leur être apportés pour établir leur programme opérationnel d'actions pour se protéger et améliorer la résilience des territoires face aux inondations.

M. VALLEE

Merci Cécile pour la réponse.

7. Information sur des travaux de restauration de cours d'eau

M. BENOIT

On va faire très rapide, on va faire un peu de terrain sur Gron et Avord.

Vous avez reçus des invitations pour vous rendre sur certains sites, sur lesquels on a travaillé l'an dernier et cette année et des sites en projet pour l'an prochain de travaux que l'on met en œuvre actuellement dans le cadre de notre contrat territorial. Je partage un peu ma frustration d'avoir vu aussi peu de représentants, à l'image de la séance d'aujourd'hui, qui se sont rendus à cette journée qui était dédiée à la CLE du SAGE. C'était une journée de visites qui était organisée le 12 octobre. Il y avait 3 journées de visites, 2 journées à destination des élus du SIVY et 1 journée à vocation plutôt technique et du SAGE. En tout ça a réuni une cinquantaine de personnes tout de même mais finalement peu de personnes du SAGE Yèvre-Auron.

M. SAILLARD :

A ce sujet-là – personnellement je n'ai pas pu participer j'étais pris ailleurs - on a eu quelques réunions agricoles juste un peu après, il a été regretté, de façon plus ou moins véhémement, qu'il y ait une séparation des publics. Quand on parlait du Contrat Territorial de Gestion Quantitative tout à l'heure, on met tout le monde autour de la table ; donc si on évite que les gens se rencontrent, ça va être compliqué de discuter ensemble. Même si les sujets peuvent être compliqués à aborder, même si on ne comprend pas, on est là, on essaie d'écouter, on essaie de se cultiver. Je me fais le relais de ce qui a été remonté en réunions agricoles. Il y en a beaucoup, notamment de ces acteurs-là, qui n'ont pas du tout apprécié qu'il y ait eu séparation entre les deux publics.

M. JOLIVET :

Il y a certainement eu un défaut de compréhension dont on en est sûrement la source : on avait convié maires et élus délégués du syndicat de rivière aux journées du 9 et 10 octobre. Sachant qu'il y a eu des interactions : des gens invités le 12 qui ont dit ne pas pouvoir venir le 12, ils sont venus le 9 ou le 10. C'était surtout parce que c'était un autre public qui était moins connaisseur que vous, moins au fait ; c'est comme ça qu'on l'a développé mais c'est peut-être une erreur, on fera différemment.

M. BENOIT

Ça n'a pas été fait dans le but de sectoriser les choses, ce n'était pas du tout cet esprit-là. On avait également un problème de logistique, donc on a limité un peu le nombre de personnes. On s'est promené pendant 3 jours avec 2 minibus, donc en terme de logistique on était limité. On a essayé d'inviter tout le monde, ça n'a pas été fait dans le but de « on ne veut pas que les agriculteurs rencontrent les élus ou que les élus ne rencontrent pas l'Agence de l'eau ». Comme quoi, on veut faire bien et quelquefois on ne fait pas si bien que ça. Donc on en tiendra compte la prochaine fois mais ça n'a pas été fait dans ce but-là. Rassurez les gens qui vous ont fait des remarques dans ce sens-là.

M. JOLIVET

On va prendre bonne note de ça. C'est vrai qu'on avait pas du tout les mêmes discours qui étaient autrement plus technique le 12 octobre que les jours précédents, où on était face à des élus qui ne connaissaient pas vraiment le territoire, le contexte d'occupation des sols mais aussi ce qu'est un cours d'eau. Il a fallu reprendre des bases.

La présentation est annexée au présent compte-rendu.

M. VALLEE :

Je tenais à vous remercier pour vos interventions et vos invitations à visiter ce que vous êtes en train de réaliser.

M. BENOIT :

Je veux remercier les gens qui ont acceptés qu'on fasse des travaux chez eux. Que ce soient des élus à Avord, à Farges, que ce soient des agriculteurs à Gron. J'ai rencontré des gens complètement ouverts. Comme dans toutes les populations, il y a des gens fermés mais il y a des gens ouverts, des gens sympas, ça s'est bien passé. Quand on arrive avec des papiers, qu'on leur dit on va faire ci, on va faire ça... vous savez que ce sont des gens pragmatiques les agriculteurs. Souvent, ils disent « on attend pour voir » et puis finalement aujourd'hui, ils sont très contents de ce qui se passe, et puis ils nous ont fait confiance. C'est très important, parce qu'on peut raconter ce qu'on veut, on peut dire ce qu'on veut, écrire ce qu'on veut, la finalité c'est ce qui se passe sur le terrain. J'attendais impatientement, suite aux études faites en interne, de pouvoir mettre mes bottes, de pouvoir aller sur le site et voir un peu comment ça se passait parce que c'est ça la finalité.

Je dois dire que ça été un travail énorme, on a un technicien qui a passé 3 mois sur site, on ne lui a pas acheté de caravane mais pas loin ! Parce que c'était compliqué, parce qu'on sait que les sociétés qui font ce genre de travaux, il faut bien faire passer le message avec eux ; quand on leur dit qu'il faut creuser à tel niveau, il faut faire ci, il faut faire ça, il faut être en permanence avec eux. Je vous invite à aller sur site parce qu'on ne se rend pas forcément compte. Lorsque je suis allé la première fois sur site, qu'on avait fait l'élargissement à Avord, j'ai rien dit mais j'ai pensé « *c'est pas gagné* » et finalement aujourd'hui j'espère qu'il va un peu pleuvoir, que ça puisse se mettre en eau - parce que Gron est en eau, pas Avord – parce qu'on voudrait bien voir le résultat et que le cours d'eau reprenne sa dynamique.

En tous cas je me félicite de ce qu'on a fait et je félicite les gens qui ont accepté. Les agriculteurs, notamment à Gron, ils nous ont abandonné leur bande enherbée de chaque côté. Ce n'est pas facile de faire comprendre aux gens qu'on va faire des travaux chez eux et qu'ils vont y gagner quelque chose en faisant serpenter la rivière, alors que les mêmes syndicats pendant 30 ans ou 40 ans, ils ont demandé à ce qu'on linéarise les cours d'eau. Donc il y a des changements de mentalité à faire et ce n'est pas toujours évident. Je me félicite des choses et je félicite aussi le travail de l'équipe technique à laquelle on a fait confiance en interne et on se rend compte qu'on est capable, on n'est pas obligé d'aller chercher loin quelque chose qu'on a sous la main.

Jérémy vous a dit qu'on ne fait pas de travaux sans l'accord des gens ; il est hors de question que l'on fasse quoi que ce soit sur le territoire public ou privé sans que ça se fasse en pleine harmonie avec le

propriétaire. J'ai un adage que j'utilise souvent, même si c'est pour la bonne cause, même si on est convaincu que c'est ce qu'il faut faire, on ne peut pas travailler chez les gens sans leur accord, on ne peut pas leur forcer la main ; l'adage que j'utilise c'est « *convaincre sans contraindre* ». On est sur un autre projet à Baugy, ça fait 10 réunions qu'on fait, et je ne suis pas sûr qu'on en fera pas d'autres, on essaie de faire ce même type de travaux et on essaie de convaincre les gens du bien-fondé de ce qu'on veut faire. Alors des fois, on n'est pas toujours d'accord mais il faut se réunir autour de la table pour discuter quand on n'est pas d'accord. Je vous remercie.

M. VALLEE :

Merci Gilles, merci à toutes et à tous d'abord pour votre présence, puis pour la qualité de vos interventions. Ça été enrichissant pour tout le monde, je vous souhaite à cette heure-là un bon appétit et puis de bien rentrer dans vos communes respectives, dans vos structures, merci Messieurs Dames, au revoir.

L'ordre du jour étant épuisé M. VALLEE lève la séance

Liste des personnes présentes lors de la séance du 07 novembre 2017 à Bourges

1^{er} Collège : rep. des collectivités territoriales et des établissements publics locaux

Représentants des communes :

M. FOU DRAT (Conseiller municipal d'Avord)
M. MAZE Maire d'Annoix
M. DELEUZE (Maire de Verneuil) - Vice Président de la CLE - *Pouvoir à M. DUPERAT*
M. BERTAUX (Maire de Saint Denis de Palin) *Pouvoir à M.PIET*
M. SARREAU (maire d'Etréchy)
M. RENAUD (Maire de Valigny) *Pouvoir à M. VALLEE*

Représentants des Conseils Régionaux et Généraux :

M. VALLEE (Conseiller départemental du Cher) - Président de la CLE

Représentants des Communautés de communes, des syndicats :

M. BENOIT (Président du SIVY)
M. DUPERAT (Vice-président du SCB) - Vice-président de la CLE
M. PIET (Président du SIAB3A)

Représentant de l'Etablissement Public Loire :

M. MORIN (Etablissement Public Loire)

2^{ème} Collège : rep. des usagers, d'organismes professionnels et d'associations

M. MELLIN représentant le Président de la Chambre d'Agriculture du Cher
M. SAILLARD Président d'AREA Berry
M.BARACHET représentant le Président de la FDPPMA18
M.PROFFIT Président de l'Union départementale des Syndicats des Irrigants
Mme FORTUNE représentant le Président de Nature 18
M. GUINOT Président de la FDPPMA03 représenté par M.BARACHET

3^{ème} Collège : rep. des services de l'État et des établissements publics

M. TOUZAC représentant le Directeur Régional de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne
Mme VIDALIE représentant le Directeur de l'ARS de la région Centre
M. POITE représentant la DDT18
M. ALLEE représentant la DDCSPP18
M. le Préfet de l'Allier, représenté par M. FOUCRIER
Mme la Préfète du Cher, représentée par M. POITE

Absents excusés :

M. CHITO (Conseil Départemental de l'Allier)
M. DESROCHES (SMIRNE)
M. MECHIN (Conseil Départemental du Cher)
M. VAN BOSTERHAUDT (AFB)

Assistaient également :

M. ROY (Chargé de mission « eau », Bourges Plus)
Mme BONNIN (Chargée de mission « rivières », SIAB3A)
M. JOLIVET (Chargé de mission « rivières », SIVY)
Mme JOURDIN (Conseillère environnement, Chambre d'Agriculture du Cher)
Mme CARUEL (AREA Berry)
Mme JOLY (Antea Group)
Mme LESPRIT (Adjointe au Chef de service de l'eau, Conseil Départemental du Cher)
Mme FALQUE (Animatrice du SAGE Yèvre Auron, EPLoire)